



**REGLEMENT DU JEU
« JEU DE OUF RFM »
SAISON 2026/2027
ADDITIF N°4**

La société RFM Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « JEU DE OUF RFM » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 14 au 18 septembre 2026.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

➤ **Pour l'application de l'article 4 :**

Supports : par SMS au 7 39 16 (3 X 0,99 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile).

Code : MDR

1 (une) Session de Jeu aura lieu chaque jour de la Période de Jeu à 8h20.

Le nombre maximum de participation autorisée est de 1 (une) participation par jour.

➤ **Pour l'application de l'article 6 :**

Détail des lots :

- ⇒ **5 lots « 1 séjour pour 4 (quatre) personnes de 7 (sept) nuits dans une des résidences « Pierre & Vacances » en France métropolitaine » d'une valeur unitaire de 1000 (mille) euros**

Le séjour pour 4 personnes comprend l'hébergement pendant 7 (sept) nuits (arrivée 16/17h et départ avant 10h) dans une des résidences Pierre & Vacances, hors résidence PREMIUM et résidences partenaires.

Séjour valable jusqu'au 13 septembre 2027, hors périodes de vacances scolaires (toutes zones confondues), ponts et jours fériés et selon disponibilités.

Tous les autres frais occasionnés, notamment les repas, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. Le gagnant et ses accompagnateurs devront se rendre sur les lieux du séjour par leurs propres moyens.

Le gagnant et ses accompagnateurs s'engagent à respecter les éventuelles conditions d'accès au site liées au contexte sanitaire ; c'est-à-dire la présentation d'un pass vaccinal ou sanitaire ou tout autre document demandé en fonction de la réglementation en vigueur au moment du séjour.